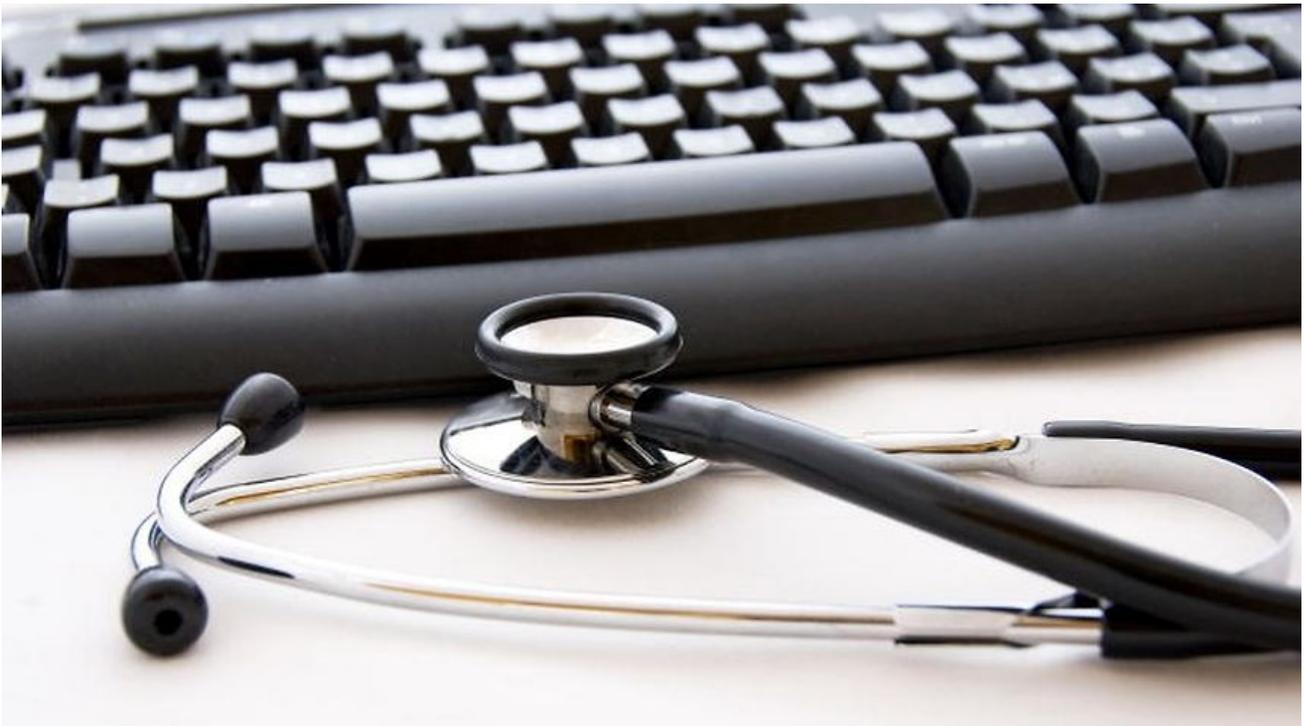


# Luxemburger Wort

**"Medicoleaks": le gouvernement doit agir vite**

**Suite aux deux perquisitions menées mardi dans le cadre du "Medicoleaks", le Chaos computer club Luxembourg s'interroge sur le travail de la commission nationale de Protection des données et la sécurité des bases de données au Luxembourg.**



[\(#\)](#)

Publié le mercredi 11 avril 2012 à 14:33

(ASR) - Onze semaines se sont écoulées depuis l'annonce qu'un homme a pu prendre connaissance de près de 49.000 dossiers médicaux d'une base de données de l'Etat. Depuis, aucun plan national officiel sur la sécurité des données n'a été établi par le gouvernement, regrette le Chaos computer club Luxembourg.

Il critique également le travail de la Commission nationale de protection des données (CNPD) qui, selon lui, n'a pas pris des mesures préventives suffisantes pour éviter le problème.

Selon le Chaos computer club Luxembourg, cette commission s'était plainte en début d'année d'un manque de ressources. Ne serait-il pas donc temps de reconsidérer ses ressources, de déterminer son champ d'action et de définir son rôle?, s'interroge le club.

Le gouvernement devrait, selon lui, faire appel à une instance extérieure indépendante pour coopérer avec la CNPD afin de contrôler les bases d'information de l'Etat luxembourgeois.

Se pose donc la question générale, selon le groupe, de la sécurité des bases de données au Luxembourg: est-elle vraiment assurée?

Le Chaos computer club Luxembourg remet donc en cause les actions du gouvernement et souligne que "Medicoleaks" soulève encore de nombreuses questions.

Par ailleurs, déi Lénk condamne avec fermeté les poursuites engagées contre le président de la *Pirtepartei*, Sven Clement.

Selon déi Lénk, "le gouvernement se trompe de cible dans l'affaire Médico-Leaks. Au lieu de poursuivre les personnes qui ont alerté les autorités et les médias sur les failles du système informatique du centre médico-sportif, le gouvernement doit prendre ses responsabilités et veiller à la sécurité et à la confidentialité des données personnelles dont il a la responsabilité."